

## BULLETIN D'ADHESION

Période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

### Qui suis-je ?

Prénom, Nom : .....

Date de naissance :    /    /

Structure : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

### Règlement intérieur

En tant que membre adhérent(e), je valide le règlement intérieur de l'association consultable sur le site de Jet FM et dans les locaux de Jet. Il précise certaines règles de fonctionnement à respecter pour une utilisation conviviale et intelligente du matériel, des studios et autres ressources de la radio Jet FM.

### Droit à l'image

En tant que membre adhérent(e), j'autorise JET à diffuser mon image dans le cadre des activités auxquelles je participe au sein de l'association, sans limitation de durée et de contrepartie, sur l'ensemble de ses supports de communication. JET s'engage à ne pas publier de photos pouvant nuire à mon intégrité.

Si toutefois une photo sur laquelle je figure ne me convient pas, l'association s'engage à la retirer sur simple demande de ma part.

Si je ne souhaite pas que mon image soit diffusée par l'association, j'en fais la demande par mail à l'adresse : [contact@jetfm.asso.fr](mailto:contact@jetfm.asso.fr).

### Modalités d'adhésion : comment s'y prendre ?

**1) Cas particulier des émissions multi-diffusées :** pas de cotisation ni d'adhésion à régler, sur présentation de votre attestation d'adhésion à une radio associative.

Je suis déjà adhérent(e) à une radio associative, je bénéficie donc de l'exonération.

**2) Je choisis le tarif d'adhésion qui me correspond** : individuel (15€) ou associatif (45€).

**3) Je produis un contenu radiophonique. Je contribue donc en plus à l'activité radio par le biais d'une cotisation :**

• Cotisation individuelle :

En fonction de vos ressources, nous proposons 4 tarifs : 10€ / 25€ / 45€ / 60€, basés sur vos ressources. Sur présentation d'une attestation CAF récente notifiant votre Quotient Familial, ou de votre avis d'imposition, nous calculons la tranche qui vous correspond.

- Tranche 1 : QF inférieur à 400 : 10€
- Tranche 2 : QF compris entre 401 et 700 : 25€
- Tranche 3 : QF compris entre 701 et 1000 : 45€
- Tranche 4 : QF supérieur à 1001 : 60€

• Cotisation en tant qu'association ou collectif : 50€ tarif unique, quel que soit le nombre d'animateurs.

<b>Adhésion à l'association JET</b>	<input type="checkbox"/> tarif individuel : 15€ <input type="checkbox"/> tarif association : 45€
<b>Cotisation activité radio Jet FM</b> (Je produis un contenu radiophonique diffusé à l'antenne)	<input type="checkbox"/> tarif association : 50€ <input type="checkbox"/> tarif individuel : 60€ (QF>1001)  <input type="checkbox"/> tarif réduit individuel : 10€ (QF<400) <input type="checkbox"/> tarif réduit individuel : 25€ (401>QF>700) <input type="checkbox"/> tarif réduit individuel : 45€ (701>QF>1000)
<b>Total à régler (adhésion + cotisation)</b>	.....€
<b>Type règlement</b>	<input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de Jet <input type="checkbox"/> espèces

Merci de joindre à ce bulletin les justificatifs de vos tarifs réduits et exonération.

Si vous réglez en plusieurs chèques, merci d'indiquer la date d'encaissement souhaitée au verso.

Date & signature